

Au bureau de la CR49
Mme Charline GODET, Animatrice de la Coordination Rurale 49
160 Rue Nationale, 49120 CHEMILLE - Tél : 02 41 29 05 75

Chères et chers amiEs,

Vous nous avez fait parvenir le courrier suivant, ce dont nous vous remercions :

COORDINATION RURALE 49 – À l'attention des candidat(e)s aux élections législatives du Maine et Loire (49)

Madame la candidate, Monsieur le candidat aux élections législatives,

Le 28 novembre dernier les députés adoptaient, lors d'un vote à main levée assez peu représentatif, la loi dite « COV » qui empêche désormais les agriculteurs de ressemer librement et gratuitement leurs propres récoltes.

Cette loi scélérate s'impose comme une nouvelle contrainte économique pour les agriculteurs et une nouvelle source de revenus pour des industries semencières déjà trop puissantes, qui voient ainsi renforcé leur pouvoir de manière exorbitante sur la génétique végétale, patrimoine commun et inaliénable.

Avant de faire leur choix pour les élections législatives, les agriculteurs de la Coordination Rurale souhaitent connaître votre position à ce sujet. Si vous êtes élu(e) le 17 juin prochain, voterez-vous à l'Assemblée Nationale pour l'abrogation de la loi sur les semences de ferme ?

Nous attendons votre réponse, gage de l'intérêt que vous portez aux agriculteurs de votre circonscription. Sachez que nous informerons les agriculteurs de votre réponse ou de votre éventuel silence sur notre site internet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Dans un communiqué du 9 novembre 2011, le NPA s'exprimait clairement contre une loi instaurant une cotisation sur 21 espèces, officiellement pour « indemniser » les semenciers pour la réutilisation de « leur génétique » par les producteurs qui sèment leur récolte.

LE NPA EXIGE LE RETRAIT DE LA LOI VISANT À TAXER LES SEMENCES DE FERME POUR PRÉSERVER LE TRAVAIL DES PAYSANS, NOTRE ALIMENTATION ET NOTRE ENVIRONNEMENT !

La loi qui vise à taxer les semences de ferme sera examinée aujourd'hui 09 Novembre en commission au parlement et le 24 Novembre en plénier.

*Le **Nouveau Parti Anticapitaliste** s'insurge contre cette tentative des multinationales d'interdire aux paysans de ressemer librement leur propre récolte et d'échanger leurs semences, à moins de payer des royalties. Depuis toujours la sélection variétale était faite de manière locale, collective par des paysans et des paysannes libres et se basant sur leur savoir-faire.*

Taxer les semences de ferme c'est laisser libre cours, aujourd'hui, en France, à la marchandisation et à l'industrialisation du vivant au profit de ces multinationales, qui n'ont, par ailleurs, jamais rien payé pour se servir dans les semences sélectionnées par les paysans. Si ce choix politique était confirmé alors les conséquences seraient destructrices pour la biodiversité agricole, la sécurité alimentaire et la liberté dans le métier de paysan.

*Le **Nouveau Parti Anticapitaliste** considère qu'il faut arrêter le pillage du travail des paysans par les firmes semencières. L'urgence c'est aujourd'hui de garantir les droits collectifs des agriculteurs sur leur travail face à l'accaparement qu'essaye d'opérer l'agro-industrie.*

*Dans cette période de crise écologique et économique, sur le dos de l'environnement, des peuples et des paysans, c'est toujours quelques-uns qui s'enrichissent ! Le **Nouveau Parti Anticapitaliste** se range du côté de ceux qui permettent aux peuples de se nourrir, du côté de tous ceux qui agissent avec la nature et non pas contre elle.*

Le samedi 19 Novembre, à Angers, à 09h, place du Pilon, exigeons le retrait de cette loi !

Le jeudi 24 Novembre devant l'Assemblée nationale à 10h, rappelons aux députés que les droits des agriculteurs, le droit à la souveraineté alimentaire et la préservation de la biodiversité sont plus importants que les profits des agro-industriels !

Nous restons bien évidemment 100% d'accord avec ce communiqué de presse et soyez assurés que, si nous sommes élus, nous déposerons un projet de loi d'abrogation de cette loi scélérate sur les certificats d'obtention végétale, votée sans amendement par une droite UMP à la solde des grands groupes capitalistes et du Groupement National Interprofessionnel des Semences. Pour le bien et la santé de toutes et tous, préservons l'agriculture de l'emprise des multinationales, et reconnaissons enfin le rôle immémorial des paysans dans la sélection variétale !

Bien cordialement,

Les candidatEs angevins du NPA :

- 1^{er} circonscription : **Jean-Luc Godet**

- 2^e circonscription : **Danièle Duchemin**

- 3^e circonscription : **Joël Goarin**

- 4^e circonscription : **Lola Dureau**

- 5^e circonscription : **Guénaél Sancéau**

- 6^e circonscription : **Marie-Émilie Vel**

- 7^e circonscription : **Benjamin Létang**